



SE-UNSA MARNE  
Maison des syndicats  
15 bd de la paix  
BP149 51055 REIMS cedex  
Rez de chaussée avant l'ascenseur  
03 26 88 25 53 [51@se-  
unsa.org](mailto:51@se-<br/>unsa.org)  
[http://sections.se-  
unsa.org/51/](http://sections.se-<br/>unsa.org/51/)



## SE-UNSA Marne - Flash infos du 22 octobre 2010

Merci d'afficher le flash (utilisez le format .pdf joint) ou de le transférer

### 1/CAPD

### 2/Journée de solidarité

### 3/Mobilisation Réforme des retraites

### 4/ Rendez-nous nos EVS !

### 5/Frais de déplacement



### 1/CAPD

L'intersyndicale des représentants du personnel élu en CAPD a décidé de ne pas siéger en CAPD. Ceci ne causera pas de préjudice à nos collègues mais montre notre détermination. Nous avons fait le choix de montrer au représentant de l'Etat, en la personne de l'IA que trop c'est trop !

Ci-dessous le communiqué intersyndical. La CAPD doit être reconvoquée, le 3 novembre.

*Madame l'Inspectrice d'Académie de la Marne,*

*L'ensemble des élus du personnel a décidé de ne pas siéger ce jour à la CAPD. En effet, les réponses, ou le manque de réponses, données par le gouvernement sur la réforme des retraites ne satisfont ni les personnels, ni les organisations syndicales qui les représentent.*

*Les enseignants du 1er degré sont pleinement inscrits dans ce mouvement d'action interprofessionnelle. En outre, ils n'apprécient pas le manque de considération à leur égard de la part de certains de leurs supérieurs hiérarchiques.*

*Les élus du SE-UNSA, SGEN-Cfdt et SNUipp-FSU*

### 2/Journée de solidarité

Nous étions intervenus, plusieurs fois, en CAPD et en CTPD pour dénoncer le fait que placer 2 journées de solidarité la même année civile, sur un mois de novembre chargé déjà d'une récupération du pont de l'Ascension, et sans même avoir consulté les personnels constituait pour nous une surcharge de travail.

Certains IEN ont donné la possibilité d'avoir une souplesse de calendrier et donnaient la possibilité aux conseils des maîtres de faire des propositions si cela ne leur convenait pas .

Le SE-UNSA vous engage, si vous êtes dans cette situation, à contacter votre IEN et lui demander le report de ces ½ journées de solidarité. La loi sur la journée de solidarité indique bien que ce sont les salariés et personnels qui proposent une date.

### 3/Mobilisation Réforme des retraites



Le SE-UNSA et l'UNSA, son union inter-professionnelle sont pleinement engagés dans la mobilisation contre CETTE réforme des retraites. Depuis plusieurs jours, en dehors des temps forts décidés nationalement, les militants de l'UNSA participent aux actions décidées localement : opérations escargot, manifestations... Nous estimons, que nous devons maintenir la pression.

L'intersyndicale nationale s'est réunie hier et a décidé de 2 nouveaux temps forts que sont le jeudi 28 octobre et le samedi 6 novembre voir ><http://www.se-unsa.org/spip.php?article2582>

- le jeudi 28 octobre, semaine du vote au Parlement de la loi
- le samedi 6 novembre, juste avant la promulgation de la loi par le Président de la République.

Pour plus de réactivité, nous publions régulièrement et sur notre site départemental et sur notre facebook (Se-Unsa Marne Reims), les dernières infos. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Le temps des vacances, peut ne pas être propice à la mobilisation des enseignants ... mais même si vous êtes loin de votre domicile, vous trouverez toujours un lieu de manifestation !

Le **jeudi 28 octobre** : Manifestations à 10H à Reims, Chalons, Epernay .....RV dans les lieux habituels sous les bannières de l'UNSA !

#### 4/ Rendez-nous nos EVS !



Continuez à nous faire part de la situation de votre école concernant l'aide administrative et sa suppression. Nos élus nationaux ne pourront agir et réagir auprès du Ministère que si nous leur donnons un état de situation de ce qui se passe localement !

#### 5/Frais de déplacement

**Au SE-UNSA  
on se bat  
pour aboutir !**

Ci-joint la dernière circulaire concernant les frais de déplacement.

Quelles incidences sur votre situation ? Merci de nous faire remonter vos remarques.

Le SE-UNSA intervient régulièrement pour que tous les déplacements occasionnés par l'exercice de la mission soient indemnisés et donne donc droit à un ordre de mission (y compris les animations pédagogiques). De même, (ceci sera peut être facilité par la gestion informatique ?!) nous demandons depuis longtemps que les montants de ces indemnités soient détaillés dans une fiche annexée au bulletin de salaire.



#### **Vos contacts au Se-UNSA :**

**1<sup>er</sup> degré** / Aline GEERAERTS : 06 14 25 31 19 - Jean-Michel ALA VOINE : 06 14 25 30 61 –

Benoît FOLB : 06 14 25 29 64

**2<sup>nd</sup> degré** / Patrice BARTHELEMY : 06 14 25 29 58 - Philippe GARET : 06 14 25 30 00

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.*

*Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>*